

Termsheet  
Il est fait référence à toute notification supplémentaire publiée séparément

Offre au Public seulement en: CH  
Protection du capital  
Gamme de Produits selon l'Association Suisse Produits Structurés: 1100  
Dérivés garantis par nantissement TCM

## Certificat de protection du capital avec Participation sur Nestlé, Novartis Alcon Basket, Roche, Swiss Re, Zurich Insurance

Protection du Capital de 90.00% | Participation de 200.00% | Worst of style

Date de Constatation Finale 31.08.2028; émis en CHF; Non coté  
ISIN CH0411116038 | Numéro de Valeur 41111603

Ce produit est garanti conformément aux modalités du Security Agreement TCM pour les Triparty Collateral Management Secured Structured Products («TCM Secured Structured Products»). Pour de plus amples informations relatives à cette Garantie par nantissement, veuillez consulter la section «Informations relatives au nantissement TCM» ci-après. Les investisseurs potentiels doivent lire la section «Risques Significatifs» ci-dessous ainsi que la section «Facteurs de Risques» («Risk Factors») du Programme relatif à ce produit. Investir dans ce produit peut mettre le capital de l'investisseur à risque. L'investisseur peut perdre, tout ou partie, du capital investi. Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale et le Programme en Anglais sont juridiquement contraignants. Ce Produit est un instrument financier dérivé de droit Suisse. Il ne peut être considéré comme une part d'un programme collectif au sens des articles 7 et suivants de la Loi Fédérale sur les Placements Collectifs de Capitaux (LPCC) et n'est donc pas enregistré ni surveillé par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers FINMA. Les Investisseurs («Investors») ne bénéficient pas de la protection spécifique prévue par la LPCC. Le risque de crédit de l'Émetteur et du garant, le cas échéant, est seulement diminué grâce au nantissement. Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 1156 du Code Suisse des Obligations (CO) ou des articles 40 et suivants de la LSFIn.

### I. DESCRIPTION DU PRODUIT

#### Description du Produit

Ce produit offre à l'investisseur à la date de remboursement, un paiement dans la Devise de Paiement, d'un montant égal à la valeur nominale multipliée par la protection du capital. De plus, l'investisseur peut participer à la hausse du sous-jacent avec la plus mauvaise performance (non-limité) comme décrit dans la section «Remboursement».

#### Les Modalités de cette Émission sont adaptées.

#### SOUS-JACENTS

Sous-Jacent(s)	Bourse de Référence	Ticker Bloomberg	Niveau de Constatation Initiale (100%)*
NESTLE SA-REG	SIX Swiss Exchange AG	NESN SW	CHF 81.22
NOVARTIS ALCON BASKET	SIX Swiss Exchange AG	N/A	CHF 81.30
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	SIX Swiss Exchange AG	ROG SW	CHF 241.70
SWISS RE AG	SIX Swiss Exchange AG	SREN SW	CHF 87.80
ZURICH INSURANCE GROUP AG-REG	SIX Swiss Exchange AG	ZURN SW	CHF 297.50

#### DÉTAILS DU PRODUIT

Numéro de Valeur	41111603
ISIN	CH0411116038
Prix d'Émission	100.00%
Taille d'Émission	CHF 10'000'000 (peut être augmentée à tout moment)
Valeur Nominale	CHF 1'000
Devise de Paiement	CHF
Protection du Capital	90.00%
Participation	200.00%
Part d'investissement («Bondfloor») lors de l'émission	86.05% (Taux implicite p.a.: 0.45%)
Frais d'entrée	3.00%

\* les niveaux sont exprimés en pourcentage du Niveau de Constatation Initiale

Souscription 14.05.2018 - 30.08.2018	FINI	Date de Constatation Finale 31.08.2028	Date de Remboursement 08.09.2028			

## DATES

<b>Date de Début de la Souscription</b>	14.05.2018
<b>Date de Fin de la Souscription</b>	30.08.2018 14:00 CEST
<b>Date de Constatation Initiale</b>	30.08.2018
<b>Date d'Émission</b>	07.09.2018
<b>Dernier Jour de Négociation</b>	31.08.2028
<b>Date de Constatation Finale</b>	31.08.2028 (sous réserve des dispositions en Événement de Perturbation du Marché (« Market Disruption Event »))
<b>Date de Remboursement</b>	08.09.2028 (sous réserve des dispositions en Événement de Perturbation du Paiement (« Settlement Disruption Event »))

## REMBOURSEMENT

L'Investisseur est en droit de recevoir de l'Émetteur à la Date de Remboursement par Produit:

<b>Scénario 1</b>	Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est égal ou inférieur au Niveau de Constatation Initial respectif, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale × Protection du Capital
<b>Scénario 2</b>	Si le Niveau de Constatation Finale du Sous-Jacent avec la Plus Mauvaise Performance est supérieur au Niveau de Constatation Initial respectif, l'Investisseur recevra un Paiement dans la Devise de Paiement d'un Montant égal à: Valeur Nominale × (Protection du Capital + Participation × (niveau de constatation final du sous-jacent avec la plus mauvaise performance - niveau de constatation initial du sous-jacent avec la plus mauvaise performance) / niveau de constatation initial du sous-jacent avec la plus mauvaise performance)
<b>Niveau de Constatation Initiale</b>	Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Initiale à la Bourse de Référence, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
<b>Niveau de Constatation Finale</b>	Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale sur la Bourse de Référence, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.
<b>La Plus Mauvaise Performance</b>	Pour chaque Sous-Jacent la performance est calculée en divisant le Niveau de Constatation Finale par le Niveau de Constatation Initiale. La Plus Mauvaise Performance correspond à la valeur la plus basse ainsi calculée, comme déterminé par l'Agent de Calcul.
<b>de l'Émetteur</b>	L'Émetteur peut rappeler, la première fois cinq ans après la date d'émission, tous les produits pour remboursement prenant effet un jour ouvré, sous condition d'un préavis d'un mois (« Annonce de remboursement») de l'exercice de ces droits de résiliation et de la date de remboursement comme le précise les termes et conditions générales du programme.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Émetteur</b>	Leonteq Securities AG, Guernsey Branch, Saint-Pierre-Port, Guernsey (Notation: Fitch BBB- avec perspectives stables, JCR BBB+ avec perspectives stables, Autorité de Surveillance: FINMA / GFS)
<b>Donneur de sûretés (TCM)</b>	Leonteq Securities AG, Guernsey Branch, Saint-Pierre-Port, Guernsey
<b>Gestionnaire Principal</b>	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
<b>Agent de Calcul</b>	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
<b>Agent Payeur</b>	Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse
<b>Commissions de Distribution</b>	Jusqu'à 0.20% p.a. (y compris la TVA, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section «Rémunérations des Tiers» ci-dessous et aux Termes et Conditions Généraux du Programme.)
<b>Issuer Estimated Value («IEV») / valeur du produit estimée par l'Émetteur</b>	98.00% (en référence à la section «Issuer Estimated Value et Total Expense Ratio» dans la section «Informations additionnelles/disclaimer» mentionnée ici)
<b>Total Expense Ratio («TER»)</b>	0.20% p.a. (en référence à la section «Issuer Estimated Value et Total Expense Ratio» dans la section «Informations additionnelles/disclaimer» mentionnée ici)
<b>Cotation/Bourse (« Exchange »)</b>	Non coté
<b>Marché Secondaire</b>	Les indications du cours journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur <a href="http://www.leonteq.com">www.leonteq.com</a> , Refinitiv [SIX Symbol]=LEOZ ou [ISIN]=LEOZ et Bloomberg [ISIN] Corp ou LEOZ.
<b>Type de Cotation</b>	Les cours du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
<b>Type de Règlement</b>	Règlement en Nominal
<b>Investissement Minimum (« Minimum Investment »)</b>	CHF 1'000
<b>Lot de Négoce Minimum (« Minimum Trading Lot »)</b>	CHF 1'000
<b>Restrictions de Vente</b>	Aucune action n'a été ou ne sera entreprise pour permettre d'offrir public des Produits ou la possession ou la distribution de tout matériel d'offre en relation avec les Produits dans toute juridiction, ou une telle action pour cet objectif est requise. Par conséquent, toute offre, vente ou livraison des Produits, ou distribution ou publication de documentation d'offre relative aux Produits, ne peut être faite que dans ou à partir de toute juridiction autorisée conformément aux lois et réglementations applicables, ceci n'imposant aucune obligation de la part des Parties à l'Émission ou de l'Agent de Calcul. Possibles limitations résultant de restrictions légales sur la communication transfrontalière et les activités transfrontalières relatives aux Produits et que les informations y afférentes demeurent réservées.

Les juridictions les plus importantes dans lesquelles les Produits ne peuvent pas être distribués au public sont l'Espace Economique Européen (EEE), le Royaume-Uni, Hong Kong et Singapour.

Les produits ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis ou auprès, pour le compte ou au bénéfice de US persons (comme défini dans la Règlementation S).

Des informations détaillées sur les Restrictions de Vente figurent dans le Programme disponible sur le site [www.leonteq.com](http://www.leonteq.com) et pouvant être commandé gratuitement auprès du Gestionnaire.

<b>Chambre de Compensation</b>	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
<b>Dépositaire</b>	SIX SIS SA
<b>Offre au Public seulement en</b>	Suisse
<b>Forme</b>	Titre Dématérialisé / Sécurité sans Certificats
<b>Droit / Jurisdiction Applicable</b>	Suisse / Zurich

**Dans le présent document les termes "Partie(s) à l'Émission" désigne l'Émetteur, comme défini dans la section «Informations Générales».**

## FISCALITÉ SUISSE

**Droit de Timbre Suisse** Au regard du droit de timbre Suisse, le Produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre Suisse (TK22).

**Impôt Fédéral direct Suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse)** Il s'agit d'un Produit qualifié de transparent, à intérêt unique prépondérant (IUP). Par conséquent, pour les personnes physiques dont le domicile fiscal se trouve en Suisse et qui détiennent ce Produit dans le cadre de leur patrimoine personnel, l'augmentation de la valeur de la partie obligataire (déterminée selon la méthode de la différence modifiée (« Modifizierte Differenzbesteuerung »)) au moment de la vente ou du remboursement sera soumise à l'Impôt Fédéral Direct. La valeur actualisée de la partie obligataire au moment de l'émission s'élève à la part d'investissement lors de l'émission par unité. Un Investisseur qui achète le Produit lors de l'émission et le garde jusqu'à la Date de Remboursement est taxé sur la différence entre la Part d'Investissement (« Bondfloor») à la Date d'Émission et la Part d'Investissement (« Bondfloor») à la Date de Remboursement. Par contre, toute augmentation de valeur résultant de l'option constituée pour un tel investisseur un gain en capital exonéré de l'Impôt Fédéral Direct. L'imposition sur le revenu aux niveaux cantonal et communal peut différer du traitement fiscal lié à l'Impôt Fédéral Direct. Toutefois de manière générale l'imposition sur le revenu est identique.

**Impôt Anticipé Suisse** Le Produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé Suisse.

La norme internationale relative à l'Échange Automatique de Renseignements en Matière Fiscale (EAR) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 entre la Suisse, l'UE, l'Australie, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, l'Islande, la Norvège, le Japon, le Canada et la Corée du Sud. La Suisse négocie également l'introduction de l'EAR avec d'autres pays. Dans ce contexte, l'accord sur la Fiscalité de l'Épargne avec l'UE ainsi que les accords sur l'Imposition à la Source conclus avec le Royaume-Uni et l'Autriche ont été abrogés.

Ces informations fiscales ne sont juridiquement pas contraignantes. Elles ont uniquement pour but de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales Suisses liées au Produit à la date d'émission. La législation fiscale et la pratique des administrations fiscales peuvent changer à tout moment, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout Investisseurs actuel ou futur de s'enquérir auprès de son conseiller fiscal des conséquences fiscales Suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'extinction, l'exercice ou le remboursement d'un Produit pourrait avoir à son égard. Les Parties à l'Émission et le Gestionnaire Principal déclinent toute responsabilité en relation avec les conséquences fiscales liées à ces acquisitions.

## Informations relatives à l'imposition sur le bondfloor

Dans le cas où le Produit serait composé d'un bondfloor (comme défini dans les sections «Détails du Produit» et «Impôts Suisses» de la Termsheet), toutes les informations mises à jour sur le bondfloor sont disponibles sur le site de l'Administration Fédérale des Contributions (AFC): [www.ictax.admin.ch](http://www.ictax.admin.ch). Si le Produit est libellé dans une monnaie autre que le Franc Suisse (CHF), les Investisseurs doivent savoir que pour des raisons fiscales la valeur du bondfloor sera convertie en CHF au moment de l'émission/de l'acquisition ainsi qu'au moment de la vente/du remboursement du Produit. Par conséquent, l'Investisseur est soumis au risque de change au regard du calcul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt anticipé suisse, le cas échéant. Toutefois, l'impôt anticipé sur le Bondfloor s'applique uniquement lorsque ledit plancher à la date de remboursement (en %) est supérieur au bondfloor à la date d'émission (%).

## DOCUMENTATION DU PRODUIT

La Termsheet qui sera disponible au plus tard à la Date d'Émission, de même, que la Termsheet Définitive comprendra les informations requises pour un prospectus simplifié définitif conformément à l'article 5 de la Loi Fédérale Suisse sur les Placements Collectifs de Capitaux (« LPCC »), car cet article était applicable immédiatement avant l'entrée en vigueur de la Loi Fédérale Suisse sur Les Services Financiers (« LSFIn »), mais pas un prospectus conformément à l'article 40 de la LSFIn ou à l'article 1156 du Code Suisse des Obligations. Aucune feuille d'information de base en vertu de l'article 60 de la LSFIn ou un quelconque document équivalent aux termes de la LSFIn n'a été préparé en relation avec les Produits.

Aucun prospectus n'a été examiné ou approuvé par un organe de contrôle Suisse conformément à l'article 52 de la LSFIn et la documentation préparée en relation avec les Produits peut ne pas être conforme aux obligations d'information applicables à un prospectus approuvé par un tel organe de contrôle en vertu de la LSFIn. La Termsheet contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le Produit et a un but exclusivement informatif. **Seuls la Termsheet Finale («Final Termsheet») et le Programme d'Émission et d'Offre de l'Émetteur correspondant valable à la Date de Constatation Initiale et contenant toutes les conditions dans sa dernière version (le «Programme») forment la documentation complète et juridiquement contraignante relative au Produit (« Documentation du Produit »).** Ainsi, la Termsheet Finale («Final Termsheet») doit toujours être lue avec le Programme. Les Termes utilisés dans la Termsheet Finale («Final Termsheet»), mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est donné dans le Programme. **Bien que des traductions dans d'autres langues puissent être disponibles, seuls la Termsheet Finale et le Programme en Anglais sont juridiquement contraignants.**

Les notifications aux Investisseurs concernant le Produit doivent être valablement données aux Investisseurs, conformément aux Conditions et Termes Généraux («General Terms and Conditions») du Programme. De plus, tout changement concernant les termes et conditions du Produit sera publié sur la Termsheet sur le site [www.leonteq.com](http://www.leonteq.com) dans la section «Produits» ou, pour les produits cotés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la SIX Exchange Regulation AG. Les notifications aux Investisseurs concernant les Parties à l'Émission seront publiées dans la section «A propos de nous» sur le site [www.leonteq.com](http://www.leonteq.com) et/ou sur le site de la Partie à l'Émission concernée.

La Documentation relative au Produit peut être commandée gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit auprès du Gestionnaire Principal, à l'adresse suivant: Europaallee 39, 8004 Zurich (Suisse), par téléphone (+41 58 800 1111\*), fax (+41-(0)58-800 1010) ou e-mail (termsheet@leonteq.com). Veuillez noter que tous les appels effectués vers les numéros marqués d'un astérisque (\*) sont enregistrés. L'utilisation de ce numéro, vaut accord de votre part quant à son enregistrement.

## II. PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES

Le produit relève de la catégorie «Protection du capital». Selon que le Produit est plafonné ou non, le profit qu'un investisseur peut réaliser avec ce Produit au moment du remboursement est limité (avec plafond) ou illimité (sans plafond). Un profit éventuel est composé du capital investi (hors frais de transaction ou autres) multiplié par la Protection du Capital majoré de paiements supplémentaires (garantis et / ou conditionnels), tels que des paiements de coupon, de participation, de primes ou autres.

En cas d'évolution négative, l'exposition de l'Investisseur au/aux Sous-Jacent(s) est limitée au niveau de Protection du Capital.

Veuillez vous référer aux sections «Description du Produit» et «Remboursement» pour obtenir plus d'information plus détaillées sur les caractéristiques de ce Produit.

## III. RISQUES SIGNIFICATIFS

### FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AU PRODUIT

Le risque de perte de ce produit est limité à la différence entre le prix d'achat (si celui-ci est supérieur au Niveau de Protection du capital) et le Niveau de Protection du capital. Le prix du produit, pendant sa durée de vie, peut toutefois tomber sous le niveau de protection du capital.

### FACTEURS DE RISQUE ADDITIONNELS

Les Investisseurs éventuels doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature de ce Produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère adéquat de l'investissement dans le Produit à la lumière de leurs propres situation et conditions financières. Le Produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel de n'avoir aucune valeur à l'échéance. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le Produit. Les Investisseurs potentiels doivent considérer les facteurs de risque importants suivants et se référer à la section «Facteurs de Risques» (« Risk Factors ») du Programme pour obtenir des détails sur tous les facteurs de risque à prendre en compte.

Ce Produit est un produit structuré qui s'implique des éléments dérivés. Les Investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce Produit est adéquat pour leur portefeuille à la lumière de leur situation financière, de leur expérience et de leurs objectifs d'investissement.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

Les Investisseurs dont la devise habituelle n'est pas la devise dans laquelle le remboursement du Produit est effectué doivent être conscients du risque de change.

La valeur du Produit peut ne pas être corrélée à celle du/des Sous-Jacent(s).

### Risques de Marché

Les performances globales des valeurs mobilières dépendent, principalement de l'évolution des marchés de capitaux, qui sont, eux-mêmes influencés par l'économie mondiale ainsi que par les conditions politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (dit risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou la volatilité peuvent avoir un impact négatif sur la valorisation du/des Sous-Jacent(s) ou du Produit. Il existe également le risque des perturbations de marché (comme d'interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou que d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée de vie des Produits ou à leur échéance, affectant les Sous-Jacent(s) concernés et/ou leurs bourses ou marchés liés. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des Produits.

### Aucun paiement de dividendes

Ce Produit ne confère aucun droit à recevoir des droits et/ou des paiements liés au(x) sous-jacent(s), tels que des paiements de dividendes, sauf mention contraire explicite dans les présentes, et par conséquent, sans préjudice de tout coupon ou versement de dividendes prévu dans cette Termsheet, ne génère aucun revenu courant. Cela signifie que les pertes potentielles de valeur potentielles du Produit ne peuvent pas être compensées par d'autres revenus.

### Risques de Crédit des Parties à l'Émission

L'exposition de l'investisseur aux risques de crédit liés à l'Émetteur de ce produit est atténuée uniquement grâce au nantissement. Dans la perspective de garantir ce produit, une somme est versée à SIX SIS SA. Suite à un cas de réalisation, par exemple en cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les sûretés déposées serviront au remboursement du produit. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section «Informations relatives au nantissement TCM» ci-après.

### Marché secondaire

L'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur, selon le cas, entend, dans des conditions normales de marché, proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur pour les Produits (si précisé dans la section «Informations Générales»). Toutefois, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal, selon le cas, ne prennent aucun engagement ferme visant à fournir de la liquidité pour les Produits, au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assument aucune obligation légale pour la cotation de tels prix ou en rapport avec le niveau ou la détermination de tels prix. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal n'est/ne sont pas en situation de réaliser des opérations de couverture, ou quand de telles opérations sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur et/ou du Gestionnaire Principal.

### Risque de Liquidité

Il se peut qu'un, ou le cas échéant, plusieurs Sous-Jacent(s) soi(en)t ou devienne(nt) illiquide(s) pendant la durée de vie du Produit. L'illiquidité d'un Sous-Jacent peut conduire à de plus grands écarts entre les cours acheteur et vendeur du Produit et/ou à une période de temps prolongée pour l'achat et/ou la vente du Sous-Jacent afin d'acquérir, de liquider ou de céder des actifs ou des opérations de couverture ou de réaliser, récupérer ou payer le

produit desdits actifs ou opérations de couverture qui pourrait impliquer le report du remboursement ou de la livraison ou la modification du montant du remboursement, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES / DISCLAIMER

### Surveillance Prudentielle

Leonteq Securities AG est agréée en tant que maison de titres et est soumise à une surveillance prudentielle par la FINMA. Leonteq Securities AG, succursale de Guernsey, est réglementée par la Guernsey Financial Services Commission («GFSC»).

### Conflits d'Intérêts

Les Parties à l'Émission et/ou le Gestionnaire Principal et/ou des tiers agissant en leur nom, selon le cas, peuvent, pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou acheter ou vendre, être un teneur de marché ou être actif des deux côtés du marché en même temps, pour tous titres, Devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents aux produits auxquels ce document fait référence. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction menées par l'Émetteur et le Gestionnaire Principal et/ou la tierce partie nommée peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-Jacent et affecter la vraisemblance du franchissement d'une Événuelle Barrière.

### Rémunérations des Tiers

Dans certaines circonstances l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'Émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section «Informations Générales»).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et les services relatifs aux Produits, l'Émetteur et/ou le Gestionnaire Principal peuvent de temps en temps être amenés à payer des commissions à ces tierces parties.

Les commissions sont détaillées dans la section «Commissions de distribution» de la section «Informations générales» mentionnée ici.

De plus d'informations sont disponibles sur demande.

### Issuer Estimated Value et Total Expense Ratio

L'Issuer Estimated Value («IEV») et le Total Expense Ratio («TER») sont calculés par l'Émetteur et/ou le gestionnaire ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur à la Date de Constatation Initiale ou, le cas échéant, au début de la Période de Souscription, et ne seront pas mis à jour pendant la durée de vie du produit. La différence entre le prix d'émission du et l'«IEV» correspond au Total Expense Ratio, ce qui inclut la marge de l'Émetteur et les commissions de distribution, si tel est applicable (indications dans la section «renseignements généraux» ci-après). La marge de l'Émetteur couvre entre autres les coûts de structuration, de tenue du marché et d'exécution du produit ainsi que les bénéfices prévus de l'Émetteur. Le prix d'émission (incluant l'«IEV» et le «TER») ainsi que le cours acheteur et vendeur concernant le produit sont calculés sur la base de modèles internes de pricing fournis par l'Émetteur et/ou le gestionnaire ou toute tierce partie nommée par l'Émetteur, le cas échéant.

### Paiement d'un Coupon

Si le Produit prévoit le Paiement d'un Coupon, l'Investisseur n'est en droit de recevoir le paiement de ce coupon, que s'il a acheté/n'a pas vendu le Produit au plus tard le Jour Ouvré précédant la (Coupon Ex-Date) correspondante pour le prix alors en vigueur.

### Absence d'Offre

La Termsheet est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une offre ou ni une incitation à présenter une offre d'achat de produits financiers.

### Absence de Représentation

L'Émetteur, le Gestionnaire Principal et tout tiers agissant en leur nom ne font aucune déclaration et ne fournissent aucune garantie en relation quant aux informations contenues dans le présent document et qui proviennent de sources indépendantes.

## INFORMATIONS RELATIVES AU NANTISSEMENT TCM

Les Triparty Collateral Management Secured Structured Products («TCM Secured Structured Products») sont des produits structurés qui limitent les risques associés à l'Émetteur. Cette protection est réalisée par une Garantie par nantissement. Les investisseurs bénéficient ainsi d'une protection élevée sur le capital investi.

Le donneur de sûretés a signé le Security Agreement le 12 décembre 2013 («Security Agreement») et les TCM Secured Structured Products sont garantis conformément aux modalités de ce Security Agreement. Le donneur de sûretés apportera une Garantie en vue de protéger la valeur des TCM Secured Structured Products. Ladite Garantie pourra comprendre entre autres des sûretés directement ou indirectement sous-jacentes au TCM Secured Structured Product.

Les articles du Security Agreement déterminent le statut juridique des investisseurs et de toutes les parties prenantes concernant le nantissement des TCM Secured Structured Products. Une copie gratuite du Security Agreement à l'intention des investisseurs est disponible sur demande auprès de l'Émetteur, ou auprès du Lead Manager, Europaalée 39, 8004 Zurich (Suisse), par téléphone (+41 58 800 1111\*), par fax (+41-(0)58-8001010) ou par email (termsheet@leonteq.com). Veuillez noter que tous les appels à destination des numéros dotés d'un astérisque (\*) sont enregistrés. En composant ces numéros, vous donnez implicitement votre accord pour être enregistré.

Vous trouverez de plus amples informations relatives au nantissement TCM dans le programme.

Le coût du nantissement des TCM Secured Structured Product et le coût de financement de la Garantie des produits peuvent être pris en compte pour fixer le prix des TCM Secured Structured Products et peuvent donc être supportés par les investisseurs, selon le cas.

Le versement aux investisseurs suite à un cas de réalisation peut être retardé pour des raisons factuelles ou juridiques.

Dans la mesure où le calcul de la valeur actuelle du TCM Secured Structured Products, tel qu'il est publié quotidiennement par le donneur de sûretés sur SIX Financial Information, se révélerait incorrect, le nantissement du TCM Secured Structured Product pourrait s'avérer insuffisant.

Le TCM Secured Structured Product ne constitue en aucun cas un fonds d'investissement collectif en vertu de la loi fédérale sur les Placements Collectifs de Capitaux et ne requiert ni autorisation ni supervision de la part de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers FINMA.

**09.04.2019 - Spin Off**

Certificat de protection du capital avec Participation sur Nestlé, Novartis Alcon Basket, Roche, Swiss Re, Zurich Insurance  
 Protection du Capital de 90.00% | Participation de 200.00% | Worst of style  
 ISIN: CH0411116038  
 Symbole SIX:

Jour de référence: 09.04.2019  
 Sous-Jacent(s): NOVARTIS AG-REG

**NOVARTIS AG s'est séparée d'ALCON INC au moyen d'une scission ("spin-off") dans un rapport de 0.2:1**

Les actions de NOVARTIS AG sont remplacées par un panier (le "NOVARTIS ALCON BASKET") contenant 1 action de NOVARTIS AG (NOVN SW Equity) et 0,20 action d'ALCON INC (ALC SW Equity). La valeur ou le prix du NOVARTIS ALCON BASKET sera calculé sur la base de la Pondération et de la valeur ou du prix des actions respectives sur SIX Swiss Exchange, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de calcul. Les Modalités de cette émission ont été adaptées comme suit:

Sous-Jacent(s) nouveau:	NOVARTIS ALCON BASKET	(ancien: NOVARTIS AG-REG)
Ticker Bloomberg nouveau:	N/A	(ancien: NOVN SW)
ISIN nouveau:	DE000A2X1TP1	(ancien: CH0012005267)

## POUR LA DISTRIBUTION EN SUISSE

**Leonteq Securities AG**

Europaallee 39  
 8004 Zurich, Suisse  
 Tél: +41 58 800 1111  
[termsheet@leonteq.com](mailto:termsheet@leonteq.com)  
[www.leonteq.com](http://www.leonteq.com)

## POUR LA DISTRIBUTION DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (EEE)

**Leonteq Securities (Europe) GmbH**

Goetheplatz 2  
 60311 Frankfurt, Allemagne  
 Tél: +49 69 970 979 900  
[www.leonteq.de](http://www.leonteq.de)

## SUCCURSALES

**Leonteq Securities (Europe) GmbH**

Paris Branch  
 80 Avenue Marceau  
 75008 Paris, France  
 Tél: +33 (0)1 40 62 79 36  
[www.leonteq.fr](http://www.leonteq.fr)

**Leonteq Securities (Europe) GmbH**

London Branch  
 108 Cannon Street  
 London EC4N 6EU, United Kingdom  
 Phone: +44 (0)207 467 5350  
[www.leonteq.co.uk](http://www.leonteq.co.uk)